

Nombre de membres :

Séance du 18 mars 2022

En exercice : 15

Présents : 12

N° 2022/03/01

Votants : 14

Pouvoir : 02

Convocation : 11 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : Thierry Michal – Fabienne Imbert – Christian Béguet - Nathalie Feltrin - Bruno Doucet-Bon – Jean-Marc Gimaret - Christian Feltrin – Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier - Laurence Wynarczyk - Barbara Monel – Marion Chaube

Excusés : Vincent Gelas (pouvoir à Thierry Michal) – Philippe Brunel) – Stéphanie Chartier (pouvoir à Christian Feltrin)

Absent :

Secrétaire de séance : C. Béguet

**OBJET : Salle polyvalente
* modification du règlement intérieur**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente approuvé par délibération n° 2014/10/07 du 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2022/01/03 du 21 janvier 2022 portant dissolution de la régie de recettes de la salle polyvalente,

Considérant qu'il convient d'adapter le règlement intérieur de la salle polyvalente concernant les modalités de paiement de la location,

Vu le projet de règlement de la salle polyvalente avec les modifications,

Après en avoir pris connaissance, en avoir délibéré, et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur de la salle polyvalente tel que présenté.

Fait et délibéré, le 18 mars 2022

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Thierry MICHAL



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Salle polyvalente : modification du règlement intérieur

Date de transmission de l'acte : 21/03/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 21/03/2022

Numéro de l'acte : DEL20220301 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20220318-DEL20220301-DE

Date de décision : 18/03/2022

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.6. Autres actes de gestion du domaine privé

Nombre de membres :

Séance du 18 mars 2022

En exercice : 15

Présents : 12

N° 2022/03/02

Votants : 14

Pouvoir : 02

Convocation : 11 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : Thierry Michal – Fabienne Imbert – Christian Béguet - Nathalie Feltrin - Bruno Doucet-Bon – Jean-Marc Gimaret - Christian Feltrin – Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier - Laurence Wynczyk - Barbara Monel – Marion Chaube

Excusés : Vincent Gelas (pouvoir à Thierry Michal) – Philippe Brunel) – Stéphanie Chartier (pouvoir à Christian Feltrin)

Absent :

Secrétaire de séance : C. Béguet

OBJET : Autorisation d'adhérer à un groupement de commandes et de signer la convention relative à ce groupement concernant un marché public de fourniture de papier

Le Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2019/04/09 du 11 avril 2019 acceptant les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et autorisant l'adhésion de la commune au groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de fourniture de papier,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes relative à un marché public de fournitures, ci-jointe en annexe,

Vu que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation, il convient de créer un groupement de commandes afin d'organiser un marché de fournitures à l'échelon intercommunal avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre et les communes membres de l'intercommunalité souhaitant participer à ce groupement de commandes,

Vu que la Communauté de Communes Val de Saône Centre, en tant que coordonnateur du groupement, sera chargée d'organiser, dans le respect de la réglementation des marchés publics, l'ensemble des procédures de passation de marchés publics afin de permettre de répondre aux besoins de chaque entité,

Vu que la Commission d'Etudes des Offres du groupement sera composée des membres de la Commission d'Etude des Offres de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et d'un représentant de chaque commune membre,

Considérant l'intérêt pour la commune de s'associer à ce groupement de commandes, tant pour la mairie que pour l'école,

Après en avoir délibéré, et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de fourniture de papier.
- **DESIGNE** Monsieur Thierry MICHAL, Maire, représentant de la commune au sein de la Commission d'Etude des Offres.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient.

Fait et délibéré, le 18 mars 2022

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Thierry MICHAL



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Autorisation d'adhérer à un groupement de commandes et de signer la convention relative à ce groupement concernant un marché public de fourniture de papier

Date de transmission de l'acte : 21/03/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 21/03/2022

Numéro de l'acte : DEL20220302 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20220318-DEL20220302-DE

Date de décision : 18/03/2022

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.3. Conventions de Mandat